PLAN LOCAL D'URBANISME de la ville de Neauphle-le-Château

Pièce n°5 ANNEXE « Q »

Liste des emplacements réservés

Des emplacements réservés ont été établis pour la réalisation d'équipements publics et pour la réalisation de logements sociaux conformément à l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme.

Liste des emplacements réservés indiqués sur le plan de zonage

Emplacements	Bénéficiaires	Destination	Superficie en m²
1	Commune de Neauphle-le- Château	Logements et activités ou parc de stationnement	6407
2	Commune de Neauphle-le- Château	Extension et réaménagement de la crèche intercommunale	5787
3	Commune de Neauphle-le- Château	Extension de l'école élémentaire	236